



Municipalité
de
Saint-Jacques

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 7 octobre 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

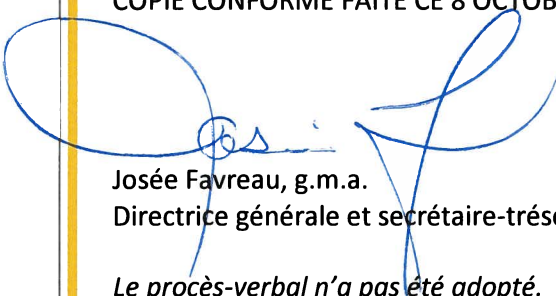
Résolution n° 472-2019

Appui à la campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale »

- ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;
- ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;
- ATTENDU QUE le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;
- ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;
- ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;
- ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de proclamer la Municipalité de Saint-Jacques alliée contre la violence conjugale.

COPIE CONFORME FAITE CE 8 OCTOBRE 2019, À SAINT-JACQUES.


Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été adopté.